

N° 192

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 décembre 1985.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur le projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort.

Par M. Charles BOSSON,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Claude Estier, député, sous le numéro 3184.

(2) Cette commission est composée de : MM. Roger Poudonson, sénateur, président ; Claude Estier, député, vice-président ; MM. Charles Bosson, sénateur et Claude Estier, député, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Jean Lecanuet, Michel Alloncle, Michel Crucis, Paul Robert, Jean-Pierre Bayle, Serge Boucheny, sénateurs.

Mme Paulette Nevoux, MM. Jean-Pierre Le Coadic, Louis Moulinet, Louis Odru, Didier Julia, Pascal Clément, députés.

Membres suppléants : MM. Jacques Genton, Jacques Chaumont, Michel d'Aillières, Pierre Matraja, Jean Mercier, Mme Rolande Perlican, sénateurs.

MM. André Bellon, André Delchedde, Guy Vadepiéd, Guy Malandain, Robert Montdargent, Pierre Raynal, Gilbert Gantier, députés.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7 législ.) : 1^{re} lecture : 2732, 2769, 2818 et in-8° 829.

2^e lecture : 3027, 3091 et in-8° 908.

Sénat : 1^{re} lecture : 415 (1984-1985), 44 et in-8° 15 (1985-1986).

2^e lecture : 103, 115 et in-8° 47 (1985-1986).

Traités et conventions. — Peine de mort.

MESDAMES, MESSIEURS,

Composée, pour l'Assemblée nationale, de M. Claude Estier, Mme Paulette Nevoux, MM. Louis Moulinet, Louis Odru et Pierre Raynal, députés, et pour le Sénat, de MM. Charles Bosson, Michel Alloncle, Michel Crucis, Paul Robert, Jean-Pierre Bayle, Roger Poudonson, Jacques Chaumont, sénateurs, la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort, s'est réunie au Sénat le 12 décembre 1985 sous la présidence de M. Charles Bosson, sénateur, président d'âge.

M. Roger Poudonson, sénateur, a été désigné comme président et M. Claude Estier, député, comme vice-président.

M. Charles Bosson, sénateur, et M. Claude Estier, député, ont été désignés comme rapporteurs.

Après les interventions des rapporteurs, le président de la commission mixte paritaire n'a pu que constater que le désaccord au sein de cette commission ne permettait pas de parvenir à un texte commun, s'agissant d'un projet de loi autorisant la ratification d'un instrument international.